

**DISCUSSIONS STRUCTURÉES SUR LE COMMERCE ET
LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE**

**COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES COORGANISATEURS
DES DISCUSSIONS STRUCTURÉES**

La communication ci-après, datée du 30 novembre 2022, est distribuée à la demande des délégations du Canada et du Costa Rica (coorganisateur des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale).

1. Les coorganisateur ont pris note de la ferme volonté des participants aux Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale de faire avancer ces discussions à l'OMC, et des efforts déployés par les Membres à ce jour pour intensifier les travaux dans les domaines d'intérêt conformément aux règles et principes de l'Organisation. Nous prenons également note de l'importance que revêt l'inclusion de références aux défis environnementaux mondiaux liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles connexes, à la perte de biodiversité et à la pollution dans le document final de la CM12, qui souligne encore la portée de ces questions.
2. Les coauteurs ont fait des progrès importants dans l'avancement de leurs travaux conformément à la Déclaration ministérielle sur le commerce et la durabilité environnementale (WT/MIN(21)/6/Rev.1) publiée en décembre 2021. Suite au lancement du plan de travail pour les Discussions structurées (INF/TE/SSD/W/17/Rev.1), les Membres ont tenu plusieurs réunions pour faire avancer les discussions dans le cadre de quatre groupes de travail informels constitués pour aborder des questions d'orientation spécifiques. Le contenu de ces discussions a été résumé dans le document INF/TE/SSD/R/14.
3. Les coorganisateur reconnaissent que ces discussions vont continuer de mûrir et qu'il serait bon que les groupes de travail disposent de plus de temps pour répondre aux questions d'orientation identifiées dans le plan de travail. Dans cette optique, les coorganisateur continueront de faciliter les discussions sur la base du plan de travail existant et travailleront avec les coauteurs pour évaluer le plan de travail afin de déterminer s'il existe des faits nouveaux susceptibles de nous permettre de faire avancer nos discussions.
4. Les discussions menées à ce jour ont porté sur un large éventail de questions relevant des domaines identifiés dans la Déclaration ministérielle et le plan de travail, et nous reconnaissons l'intérêt de poursuivre des discussions plus ciblées qui permettraient une analyse approfondie de questions spécifiques. À cette fin, les groupes de travail ont identifié une série de questions et/ou de secteurs spécifiques qui feront l'objet de la prochaine phase de travail en 2023. Nous reconnaissons et apprécions également les complémentarités des discussions menées au sein des différents groupes de travail, notamment en ce qui concerne le thème du commerce et du changement climatique. En outre, les groupes de travail suivront l'évolution de la situation dans d'autres comités de l'OMC et dans des instances internationales afin que les différentes discussions puissent se renforcer mutuellement.
5. Nous reconnaissons la nécessité d'approches inclusives qui tiennent compte des circonstances des différents Membres de l'OMC et de leurs besoins spécifiques de développement. Les groupes de travail identifieront les défis et les possibilités en matière de commerce durable, en particulier pour les pays en développement et pays les moins avancés Membres, et les MPME. Les Membres

examineront les types de soutien au renforcement des capacités et d'assistance technique qui pourraient aider à surmonter des défis particuliers.

6. Le Groupe de travail sur les mesures climatiques liées au commerce cherchera à améliorer sa base de connaissances en procédant à un examen des différentes formes de normes de mesure du carbone et de mesures visant à réduire les émissions de carbone. Il examinera ces questions d'un point de vue sectoriel. Il procédera à des échanges sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre des mesures climatiques liées au commerce, notamment sur les considérations commerciales qui entrent en jeu dans leur conception et sur les moyens possibles d'améliorer la transparence.

7. Le Groupe de travail sur les biens et services environnementaux adoptera, pour ses discussions, une approche fondée sur des objectifs mettant l'accent sur la sélection d'objectifs environnementaux pertinents, l'identification des secteurs concernés par ces objectifs et l'examen des questions sectorielles liées à la promotion et à la facilitation du commerce des biens et services environnementaux, y compris la chaîne d'approvisionnement et les éléments techniques et réglementaires, entre autres. Le premier objectif environnemental qu'il poursuivra est l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement, et le premier secteur sur lequel il portera son attention est celui des énergies renouvelables.

8. Le Groupe de travail sur l'économie circulaire/la circularité entreprendra un exercice d'inventaire afin de mieux comprendre les aspects du commerce et de la politique commerciale qui sont pertinents pour chaque partie du cycle de vie. En complément de l'exercice d'inventaire, il poursuivra également des discussions sectorielles, en commençant par les secteurs des énergies renouvelables et de l'électronique, afin d'analyser les questions commerciales spécifiques associées à ces secteurs tout au long du cycle de vie des produits.

9. Le Groupe de travail sur les subventions poursuivra ses travaux sur les effets positifs et négatifs potentiels des subventions sur l'environnement, ainsi que sur leurs incidences commerciales. Il fera part de son expérience en matière de conception de subventions et examinera comment améliorer la transparence et la disponibilité des données. Pour permettre des discussions plus approfondies, il commencera par se concentrer sur: 1) les subventions agricoles; et 2) les subventions liées à la transition vers une économie sobre en carbone.

10. En tant que coorganisateur nous sommes déterminé à assurer un processus inclusif et transparent et, à cette fin, nous chercherons à élargir la participation aux Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale afin de les enrichir avec un éventail plus large de perspectives et d'intérêts des Membres. Afin d'assurer la transparence pour tous les Membres de l'OMC, nous continuerons de rendre compte régulièrement de nos progrès au Comité du commerce et de l'environnement et nous nous efforcerons de dialoguer avec d'autres organes de l'OMC pour partager les éléments de nos discussions qui sont pertinents pour les travaux de ces comités.

11. Nous continuerons également d'encourager la participation active des parties prenantes des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale et nous nous efforcerons de tirer le meilleur parti possible de leurs compétences.

12. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre dialogue avec les coauteurs des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale alors que nous œuvrons pour identifier les mesures concrètes que les Membres participant pourraient prendre individuellement ou collectivement. Les coorganisateur continueront de plaider pour l'identification, le développement et l'obtention de résultats concrets.
